

Guide Partenariat 2025



Maussane-les-Alpilles



NOS MISSIONS



L'Office de Tourisme de Maussane-Les-Alpilles est classé en catégorie 1. Il répond aux exigences d'ouverture, de niveau de service et de prestations. Il est détenteur de la certification "Marque Qualité tourisme", et bénéficie du Label Tourisme et Handicaps pour les handicaps moteurs, auditifs et mentaux.

1

Accueillir, Informer et Conseiller

Apporter une réponse personnalisée. Diffuser une documentation actualisée, orienter les visiteurs vers nos Partenaires.

2

Promouvoir le Village

Valoriser la destination de Maussane-Les-Alpilles via notre site internet, les réseaux sociaux, le guide touristique. Référencement sur les sites web de Myprovence.com.

3

Développer et commercialiser des offres touristiques

Circuits de découvertes, rencontres entre les Partenaires, via les Rencontres de Bienvenue et de découvertes, P'tit déj du Réseau, pour la création de packages entre partenaires.

4

Accompagner les Professionnels dans la Promotion et le Développement de leurs activités. Bons plans thématiques, offres spéciales, Newsletter.

5

Animer le Territoire: Organisation du marché des producteurs et brasseurs provençaux (Raid des Alpilles), d'animations à destination des familles (Chasses au Trésor Le Temps Retrouvé, Noël est dans la Place, Pâques, Jeu Intrigue dans la ville), l'organisation des Journées de la Terre, la création de circuits de visite.



LES AVANTAGES DU PARTENARIAT

Communication

1

Votre documentation est en libre-service à l'espace accueil de l'Office de Tourisme, sur notre écran numérique, et sur notre guide touristique édité en 3 langues.

2

Présence de votre offre touristique sur notre site internet: www.maussane.com avec un lien direct sur votre site internet.

3

Edition sur notre Guide Touristique trilingue, et tarifs préférentiels pour votre publicité sur le guide ou le plan de la commune.

4

Saisie de votre offre sur la base de données départementale APIDAE qui alimente les sites internet www.myprovence.fr et www.provence-pays-arles.com traduit en 5 langues et consultable par tous les Offices de Tourisme PACA.



Promotion

1

Mailing et diffusion de lettres d'informations mensuelles avec vos offres promotionnelles "Bons Plans", mise en ligne également sur notre site internet dans la rubrique "bons plans" et "Idées de Séjour".

2

Promotion de votre activité, savoir-faire et de vos produits auprès des visiteurs lors des "Rencontres de Bienvenue" et de Découverte" organisées de juin à septembre.

3

Organisation de "P'tit Déj du Réseau": Plusieurs rendez-vous annuels avec échanges et création de liens entre les Partenaires.

4

Valorisation des partenaires au niveau national et international par des événements de presse avec l'agence "Au Buro" dans la cadre d'un partenariat avec Provence Tourisme.

Information et Accompagnement

- 1 Vous êtes informés des actualités, de la réglementation en matière de tourisme ainsi que les événements à venir via notre lettre d'information mensuelle envoyée par mail.
- 2 Nous réalisons la visite de votre établissement afin de parfaire notre connaissance de l'offre proposée et la recommander au mieux auprès de nos visiteurs.
- 3 Nous pouvons vous accompagner et vous conseiller dans votre démarche de classement.
- 4 Notre relation directe avec les visiteurs nous permet de vous conseiller et vous orienter sur les évolutions de la demande.

Nos Editions

Maussane-les-Alpilles, magnifique village niché au cœur des Alpilles, riche en histoire, traditions, culture et patrimoine, a accueilli plus de 10 000 visiteurs en 2024. Devenir Partenaire, c'est vous assurer une communication claire et précise sur tous nos supports de communication qui se décline en plusieurs brochures.

Guide touristique



Plan du village



Brochures Hébergements et Restaurants



Une présence active sur les supports de communication

Site internet



Apidae



Réseaux sociaux



Newsletter



Comment nous rejoindre?

Remplir votre bulletin d'adhésion avec les coordonnées complètes, un descriptif clair et précis, des photos (2 photos pour la formule 1, et 6 photos pour la formule 2), joindre le règlement correspondant à votre partenariat soit par chèque à l'ordre du Trésor Public, espèces ou virement bancaire.

Déposer le dossier complet à l'Office de Tourisme.

Votre annonce sera en ligne uniquement après réception de votre paiement.

Tous les hébergements souhaitant devenir partenaire de l'Office de Tourisme doivent être conformes aux règles de sécurité en vigueur et répondre aux critères du classement 1*.

GRILLE TARIFAIRE 2025

Une réduction de 15% sera appliquée sur le tarif en cas de partenariats multiples
(réduction appliquée sur l'adhésion la moins chère)

Commerces / Artisans / Meublés de Tourisme/ Chambres d'hôtes

Formule	Formule n°1	Formule n°2
PARTICIPATION	95€	126€
Supplément hors Maussane-les-Alpilles	36€	36€

Hôtels

Choix entre la Formule 1 ou formule 2 + (x euros par chambre) dans la limite de 12 chambres.
Le tarif de base ainsi que le tarif par chambre est supérieur pour un établissement situé hors de la commune.

Classement	Formule 1	Formule 2	Supplément pour un Etablissement hors Maussane-Les-Alpilles	Prix par chambre pour un Hôtel situé à Maussane-Les-Alpilles (Dans la limite de 12 chambres)	Prix par chambre pour un Hôtel situé hors Maussane-Les-Alpilles (Dans la limite de 12 chambres)
NC	95 €	126 €	36 €	10 €	15 €
1*	95 €	126 €		10 €	15 €
2*	95 €	126 €		10 €	15 €
3*	95 €	126 €		12 €	17 €
4* et plus	95 €	126 €		16 €	21 €

Résidences Vacances / Villages Vacances

Choix entre la Formule 1 ou formule 2 + (x euros par appartement) dans la limite de 30 appartements.
Le tarif de base ainsi que le tarif par appartement est supérieur pour un établissement situé hors de la commune.

Classement	Formule 1	Formule 2	Supplément pour un Etablissement hors Maussane-Les-Alpilles	Prix par Appartement pour un Etablissement à Maussane-Les-Alpilles (Dans la limite de 30 appartements)	Prix par Appartement pour un Etablissement situé hors Maussane-Les-Alpilles (Dans la limite de 30 appartements)
NC	95€	126€	36€	12€	16€
1*	95€	126€		12€	16€
2*	95€	126€		14€	18€
3*	95€	126€		14€	18€
4* et plus	95€	126€		16€	20€

L'Equipe de l'Office de Tourisme



Sylvaine Beyomar
Directrice de l'Office de Tourisme
Référente Taxe de Séjour

Justine Coquendeau
Conseillère en Séjour
Référente Promotion & Animation du
Réseau des Partenaires



Delphine Paris
Conseillère en Séjour
Référente Accueil & Qualité



Camille BRAILLON
Conseillère en Séjour
Référente Communication &
Editions



Hadrien FAVRET
Conseiller en Séjour
Référent Partenariat &
Promotion des actions de l'OT



Conseils et Accompagnement Déclarer votre activité sur Déclaloc

- Vous êtes tenus de faire une déclaration au préalable d'activité d'hébergement pour l'attribution d'un numéro d'enregistrement sur www.declaloc.fr
- Pour cela rendez-vous sur le site www.declaloc.fr, téléservice de déclaration des locations de meublés et chambres d'hôtes
- Ce numéro d'enregistrement est obligatoire pour la diffusion de l'offre sur tous les sites web proposant des locations saisonnières: offices de tourisme, airbnb, abritel, ...

**DÉCLARATION PRÉALABLE
D'ACTIVITÉ D'HÉBERGEMENT**
MEUBLÉS DE TOURISME & CHAMBRES
D'HÔTES

Saisissez le **code postal** ou le **nom de la commune** où est situé l'**hébergement** que vous souhaitez déclarer

Ex : Le Relecq-Kerhuon ou 29480

VOUS ENVISAGEZ DE LOUER
VOTRE APPARTEMENT OU VOTRE MAISON ?

VOTRE DÉCLARATION
À VOTRE COMMUNE,
DEPUIS CHEZ VOUS.
EN 5 MINUTES

00:45 Nouveaux Territoires

Déclarer votre activité sur la plateforme en ligne taxe de séjour de la commune de Maussane

La taxe de séjour est collectée par les hébergeurs situés sur la commune de Maussane Les Alpilles.
Connectez vous sur la plateforme en ligne : www.maussanelesalpilles.taxesejour.fr
pour faire vos déclarations tous les mois.

Une procédure simple pour l'hébergeur



Démarches de qualification

Le classement des meublés est volontaire, il comporte 5 étoiles (catégories allant de 1 à 5 *). Il est valable 5 ans et constitue un élément de commercialisation et de valorisation de nos supports de communication et de myprovence.fr (site grand public du département des Bouches du Rhône).

C'est un gage de qualité par les voyageurs reconnu au niveau national et international.

Il vous permet également de bénéficier d'un abattement fiscal jusqu'à 70%.

Vous êtes accompagnés dans cette démarche d'un expert agréé conformément au code du tourisme qui gère la procédure de classement.

Provence Tourisme

Mme TATAY : tél: 04 91 13 84 13/ mail: mtatay@myprovence.fr



OFFICE DE TOURISME

Avenue des Alpilles

13520 Maussane-les-Alpilles

Tel : +33(0)4 90 54 23 13

Mail : tourisme@maussanelesalpilles.fr

Site internet : www.maussane.com

